

Zeitschrift: Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole
Herausgeber: Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture
Band: 21 (1959)
Heft: 11

Rubrik: Au sujet des fractures de réparation, on nous écrit:

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

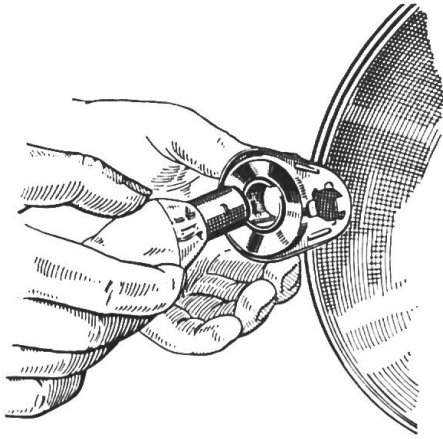


Fig. 3:

C'est seulement de cette façon — soit en évitant de toucher directement le verre avec les doigts — qu'il faut manipuler une ampoule de phare.

neuve se trouve encore dans l'emballage de carton, tirez-la un peu dehors par son culot, puis vissez-la dans la douille en tenant le carton, comme il est montré à la figure 3.

Au sujet des factures de réparation, on nous écrit:

«Les plaintes que l'on entend relativement aux prix surfaits qui doivent être payés pour la réparation des machines agricoles se sont fortement accrues au cours des quinze derniers mois. On ne peut se défendre parfois de l'impression que ces tarifs majorés servent en quelque sorte à compenser les hauts prix offerts pour la reprise des machines usagées. (Remarquons à ce propos que les responsables d'un tel état de choses ne sont pas nécessairement les commerçants!). Mais il ne faut pas oublier qu'à force de tendre une corde, elle finit par se rompre, ou, si l'on veut, que tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle se casse... En outre, le public est très vite renseigné sur les abus commis. Il va de soi que la majorité des agriculteurs montreraient plus de compréhension pour les intérêts des commerçants et des artisans si l'on ne poussait pas les hauts cris lorsque le lait augmente d'un centime. Il est possible d'affirmer avec certitude que l'entreprise spécialisée dans la vente de machines agricoles qui saura organiser un réseau complet de stations-service dans tout le pays verra ses efforts couronnés de succès. On peut se demander s'il ne serait pas plus rationnel et plus économique que plusieurs entreprises s'associent dans ce but. Une pareille solution entraînerait naturellement la séparation du service de vente et du service d'entretien, ce qui ne serait pas forcément un mal. Jusqu'à ce que l'on voie la réalisation d'une telle idée, il serait bon que les marchands-réparateurs indiquent d'avance leur tarif horaire à ceux de leurs clients qui habitent à de grandes distances.

Les plaintes entendues à propos des prix des réparations ont d'ailleurs été l'un des motifs qui incitèrent l'Association suisse de propriétaires de tracteurs à lancer au début de l'hiver dernier une campagne de propagande en faveur d'un meilleur entretien des machines agricoles. Il est bien évident qu'un entretien correct permet d'éviter plus d'une réparation, c'est-à-dire plus d'une facture à payer.»

M.